

Notre engagement sur la protection des renseignements personnels

BC2 s'engage à protéger les données personnelles pour assurer la confidentialité et renforcer la confiance au sein de son écosystème.

POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

01. OBJECTIF

Cette politique vise à définir les mesures mises en place par BC2 Groupe Conseil inc. pour assurer la protection des renseignements personnels conformément à la législation en vigueur, y compris la Loi 25.

02. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous collectons uniquement des renseignements personnels nécessaires à des fins spécifiques et nous nous engageons à obtenir le consentement explicite de l'individu avant toute collecte.

03. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels collectés seront utilisés uniquement à des fins légitimes et spécifiques pour lesquelles ils ont été obtenus. Aucune information ne sera utilisée à des fins autres que celles pour lesquelles le consentement a été accordé.

04. CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels seront conservés uniquement pendant la période nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles ils ont été collectés, conformément à la législation en vigueur.

05. SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous mettons en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les renseignements personnels contre la perte, l'accès non autorisé, la divulgation, l'altération et la destruction.

06. ACCÈS ET CORRECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nous permettons aux individus d'accéder à leurs renseignements personnels et de les corriger s'ils sont inexacts. Les demandes d'accès ou de correction seront traitées conformément à la législation en vigueur.

07. DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES TIERS

Les renseignements personnels ne seront divulgués à des tiers que dans le respect de la législation applicable et avec le consentement de l'individu concerné, sauf si la divulgation est requise par la loi.

08. RESPONSABILITÉ ET CONFORMITÉ

BC2 Groupe Conseil inc. désigne une personne responsable de veiller à la conformité avec cette Politique et la législation en vigueur. À cet effet, Olivier Perron-Collins, président de BC2, est nommé Responsable de la protection des renseignements.

➤ **Cette Politique sera révisée périodiquement pour assurer sa conformité continue avec les lois et les meilleures pratiques.**



Olivier Perron-Collins
Président

Responsable de la protection des renseignements